

# 1 Introduction

*Robin Hodess*<sup>1</sup>

---

## Qu'est-ce que la corruption politique ?

La corruption politique est l'abus de pouvoir par les dirigeants politiques à des fins personnelles, dans le but d'augmenter leur pouvoir ou leurs richesses<sup>2</sup>. La corruption politique n'implique pas forcément que de l'argent passe d'une main à l'autre. Elle peut prendre la forme d'un trafic d'influence ou d'octroi de passe-droits qui empoisonnent la vie politique et menacent la démocratie.

La corruption couvre un large éventail de crimes et d'actes illicites commis par les dirigeants politiques avant, pendant et après leur mandat. On ne doit pas la confondre avec la petite corruption ou la corruption administrative, car elle est perpétrée par des hommes politiques ou des élus qui ont été investis de l'autorité publique et qui ont la responsabilité de représenter l'intérêt général. La forme de l'offre dans la corruption politique – les pots-de-vin versés aux hommes politiques – est aussi un aspect important de cette problématique qu'il ne faut pas ignorer.

La corruption politique constitue un obstacle à la transparence dans la vie publique. Dans les démocraties bien établies, le fait que les populations ne croient plus à la politique et ne font pas confiance aux hommes politiques ni aux partis remet en cause les valeurs démocratiques. Cette tendance s'est renforcée avec le nombre d'affaires de corruption révélées au cours de ces dix dernières années<sup>3</sup>. Dans les économies en transition et en développement, la corruption politique menace la viabilité même de la démocratie car elle fragilise les institutions les plus récentes de celle-ci.

Le travail de Transparency International se concentre essentiellement sur la corruption politique. En effet, la corruption politique constitue le thème principal du *Rapport mondial sur la corruption* de cette année en raison de la priorité accordée à ce sujet par le réseau des sections nationales de TI de par le monde. Nombreuses sont celles qui considèrent que la corruption politique représente un problème majeur dans leurs pays et mettent par conséquent la lutte contre ce type de corruption au cœur de leur plaidoyer.

## L'impact de la corruption politique

La mise à nu de la corruption politique ébranle souvent la société. Or, malgré l'exigence de justice sociale, il s'avère difficile de faire juger ou condamner certains dirigeants soupçonnés de corruption. Dans la plupart des cas, c'est après le départ ou la mort de ces dirigeants que leurs crimes sont révélés. TI a établi une liste des per-

sonnes soupçonnées d'avoir détourné des fonds, de Sani Abacha à Suharto (voir tableau 1.1, page 15), avec une indication des sommes qui auraient été volées par rapport au PIB par habitant. Cette liste nous rappelle avec force jusqu'à quel point ces abus peuvent être massifs et dévastateurs.

Tous les publics du monde ont pris acte de la corruption politique. Selon les conclusions du Baromètre mondial de la corruption de TI (voir « Le Baromètre mondial de la corruption 2003 », chapitre 11, page 341), un nouvel outil qui permet d'évaluer le vécu du grand public et son comportement face à la corruption, si les citoyens pouvaient, d'un coup de baguette magique, éradiquer la corruption juste dans une institution, la majorité choisirait de nettoyer les partis politiques. Pour les partis qui jouent un rôle essentiel dans la vie publique de toute démocratie, le message est clair : les membres et les responsables des partis doivent faire preuve d'une probité absolue en toutes circonstances, et les partis eux-mêmes doivent revoir leurs pratiques internes.

Le milieu des affaires ressent également les méfaits de la corruption politique. Une étude réalisée par le Forum économique mondial révèle que le milieu des affaires est convaincu que les dons légaux ont une incidence non négligeable sur la politique, que les pots-de-vin apparaissent effectivement comme un moyen de réaliser des objectifs politiques dans 20 % des pays étudiés, et que les contributions politiques illégales sont des pratiques courantes dans près de la moitié des pays étudiés (voir encadré 2.4 « Corruption politique : une analyse comparative mondiale », page 37).

La corruption politique est un indicateur du manque de transparence mais également des préoccupations quant à l'équité et à la justice : la corruption encourage des pratiques qui bafouent les droits de l'homme et empêchent la satisfaction des besoins humains. L'ancienne haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, Mary Robinson, affirme que la corruption empêche la participation à la vie politique et l'accès à la justice (voir encadré « La corruption et les droits de l'homme, page 8 »).

### Objectif du Rapport

Le *Rapport mondial sur la corruption* de cette année traite essentiellement de la corruption dans le processus politique et de l'impact insidieux d'une politique corrompue sur la vie publique dans les sociétés à l'échelle planétaire. Il aborde les domaines suivants dans le contexte de corruption politique :

- la réglementation du financement politique ;
- la transparence des mouvements de fonds en politique et l'application des lois sur le financement politique ;
- les élections (notamment l'achat des voix) ;
- le secteur privé (avec un accent particulier sur les secteurs des armes et du pétrole) ; et
- le jugement des abus de pouvoir, y compris la réduction des conflits d'intérêts, la limitation des recours à l'immunité, la procédure d'extradition et le rapatriement des biens volés.

### Encadré 1.1. Où est passé l'argent ?

Le tableau 1.1 donne une idée de l'étendue du problème de la corruption politique sur la base des estimations de l'argent qui aurait été détourné par certains des dirigeants les plus connus ayant exercé au cours des vingt dernières années. Pour mettre ces chiffres en perspective, la colonne de droite indique le PIB par habitant de chaque pays.

Les dix dirigeants dont les noms figurent sur la liste ne sont pas nécessairement les dix plus corrompus de la période en question, et les estimations fournies sont très approximatives. Ce tableau a été réalisé sur la base de données provenant de sources fiables et largement accessibles. En général, on sait très peu sur les montants que de nombreux dirigeants ont détournés.

Tableau 1.1

| Chef de gouvernement |  | Estimation des fonds qui auraient été détournés | PIB/habitant (2001) |
|----------------------|--|---|---------------------|
| Mohamed Suharto      | Président de l'Indonésie, 1967-98                | 15 à 35 milliards de dollars US                 | 695 \$US            |
| Ferdinand Marcos     | Président des Philippines, 1972-86               | 5 à 10 milliards de dollars US                  | 912 \$US            |
| Mobutu Sese Seko     | Président du Zaïre, 1965-97                      | 5 milliards de dollars US                       | 99 \$US             |
| Sani Abacha          | Président du Nigeria, 1993-98                    | 2 à 5 milliards de dollars US                   | 319 \$US            |
| Slobodan Milosevic   | Président de la Serbie/<br>Yougoslavie 1989-2000 | 1 milliard de dollars US                        | n/d                 |
| Jean-Claude Duvalier | Président d'Haïti, 1971-86                       | 300 à 800 millions de dollars US                | 419 \$US            |
| Alberto Fujimori     | Président du Pérou, 1990-2000                    | 600 millions de dollars US                      | 2051 \$US           |
| Pavlo Lazarenko      | Premier ministre d'Ukraine, 1996-97              | 114 à 200 millions de dollars US                | 766 \$US            |
| Arnoldo Aleman       | Président du Nicaragua, 1997-2002                | 100 millions de dollars US                      | 490 \$US            |
| Joseph Estrada       | Président des Philippines, 1998-2001             | 78 à 80 millions de dollars US                  | 912 \$US            |

Sources :

*Statistiques PIB : Rapport 2003 des NU sur le développement humain*, Oxford University Press, Oxford, 2003; Rapport par pays du FMI n° 02/269 (2002).

*Suharto* : *Time Asia*, 24 mai 1999; Inter Press, 24 juin 2003.

*Marcos* : CNN, février 1998; *Time Asia*, 24 mai 1999; Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime des Nations unies, Anti-Corruption toolkit, version n° 5, disponible à l'adresse : [www.unodc.org/unodc/en/corruption\\_toolkit.html](http://www.unodc.org/unodc/en/corruption_toolkit.html)

*Seko* : Assemblée générale des NU, « Étude mondiale sur le transfert des fonds d'origine douteuse, en particulier, les fonds dérivés des actes de corruption », novembre 2002 ; *Time Asia*, 24 mai 1999.

*Abacha* : Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime des Nations unies, *Anti-Corruption Toolkit* ; Bulletin d'informations de la BBC (Grande-Bretagne), 4 septembre 2000 ; voir également, chapitre 6, page 107.

*Milosevic* : Associated Press, 2 décembre 2000.

*Duvalier* : Robert Heintz, Nancy Heintz et Michael Heintz, *Written in Blood: The Story of the Haitian people 1492-1995* (Lanham: University Press of America, 1996) ; *Time Asia*, 24 mai 1999 ; Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime des Nations unies, *Anti-Corruption Toolkit* ; *L'Humanité* (France), 11 mai 1999.

*Fujimori* : Bureau du procureur spécial de la République pour le procès Montesinos/ Fujimori, Pérou.

*Lazarenko* : *Financial Times* (Grande-Bretagne), 14 mai 2003 ; *Chicago Tribune* (États-Unis), 9 juin 2003.

*Aleman* : Bulletin d'informations de la BBC (Grande-Bretagne), 10 septembre 2002.

*Estrada* : CNN, 22 avril 2001; Inter Press, 24 juin 2003.

Le Rapport évalue également différents mécanismes susceptibles de réduire la corruption en politique. Ces mécanismes vont de l'action citoyenne à la création de nouvelles normes internationales telles que les Principes de Transparency International sur le financement et les faveurs en politique (voir ci-dessous).

En abordant les sujets évoqués ci-dessus, le *Rapport mondial sur la corruption* veut mettre l'accent sur les points faibles de la vie politique : l'abus de l'argent dans le système politique par les candidats et les responsables politiques ; l'absence de transparence en politique en ce qui concerne les mouvements d'argent ; le pouvoir qu'a le secteur privé d'acheter de l'influence, déformant ainsi le marché et la représentation équitable de l'intérêt public ; la corruption du processus électoral ; et les manières dont le système juridique peut influencer sur la capacité des États à administrer la justice dans les plus importantes affaires de corruption.

Nous avons choisi ces thèmes pour plusieurs raisons. Tout d'accord, l'importance que nous accordons au financement politique (que ce soit le financement des campagnes électorales ou des partis politiques) reflète le fait que la corruption politique commence très souvent par le financement. Le coût des élections suscite beaucoup d'interrogations dans les nouvelles démocraties autant que dans les anciennes. On s'interroge également sur l'influence de l'argent privé sur les résultats politiques et l'absence d'informations sur les sources réelles du financement politique.

En analysant les aspects corrompus du financement politique, nous avons pu démystifier le sujet (voir tableau 2.1, « Principales formes de la corruption liée au financement politique », page 24) et exposer au grand jour les obstacles juridiques et liés au système empêchant l'assainissement du financement politique. Notre rapport présente le pour et le contre des interdictions, des restrictions, des règles de divulgation et du financement public en tant que mesures susceptibles de mettre un terme à la corruption dans le financement politique. Le rapport fournit des preuves à l'appui dans certains pays où ces mesures sont mises en place.

Nous développons ensuite une de ces mesures contre la corruption dans le financement politique, la **divulgation**, qui est le fondement même de la philosophie et de l'approche de Transparency International. L'information sur la circulation de l'argent en politique est essentielle, que ces fonds servent à financer les partis, les candidats, les élections ou les marchés publics. Le financement politique doit être justifié et propre. On ne peut qu'exiger une transparence maximum dans le financement politique. Les hommes politiques et les militants semblent être tous de plus en plus d'accord sur l'accent mis sur la divulgation. Mais dans la réalité, la situation est tout autre en ce qui concerne les règles de divulgation et leur application – la divulgation peut être contournée de plusieurs manières.

La **mise en application** constitue la cheville ouvrière d'un régime de financement politique efficace, car les meilleures lois ne sont valables que si elles sont effectivement mises en vigueur. Dans pratiquement tous les pays, cet aspect d'application des lois s'est avéré le plus difficile à réaliser dans le cadre de la lutte contre la corruption politique. Pour pouvoir appliquer les lois, les institutions concernées doivent disposer de pouvoirs d'investigation importants, d'un système judiciaire indépendant et d'une volonté politique suffisante. Nous avons inclus certains rapports sur l'aspect pratique de la mise en application des lois à travers

divers types de sanctions ce qui permettra au lecteur de se faire une idée sur ce qui est efficace et pourquoi.

Nous n'évaluons pas simplement les règles s'appliquant aux candidats, aux partis et aux gouvernements mais également le rôle joué par le **secteur privé** dans la corruption politique. Des experts interviennent pour analyser les révélations récentes de corruption politique dans les secteurs de l'armement et du pétrole en cherchant à expliquer ce qui la rend possible. Nous tentons d'analyser les réformes actuelles dans le milieu des affaires notamment les réformes engagées suite à la pression de la société civile.

La corruption politique ne se limite pas au financement politique. Dans cette partie thématique, nous examinons une forme de corruption politique qui affecte le processus électoral dans le monde entier : l'**achat des voix**. Nos contributeurs analysent pourquoi et comment se produit l'achat des voix, et comment cet acte peut non seulement changer le déroulement et le résultat des élections mais aussi les rapports entre les élus et leurs électeurs. Étant donné qu'un certain nombre d'institutions se chargent déjà d'étudier les fraudes lors des élections, nous avons décidé de nous concentrer sur l'achat des voix lors des élections, une forme de corruption politique qui a moins fait l'objet d'une analyse systématique<sup>4</sup>.

Avant de conclure la partie thématique, nous avons souhaité montrer les difficultés de rendre la **justice**. Les contributeurs à ce rapport ont mené une réflexion sur l'utilisation (et l'abus) de l'immunité et des lois régissant le conflit d'intérêts, les obstacles au rapatriement des biens publics volés et la procédure complexe pouvant mener à la restitution de ceux-ci. Les diverses contributions soulignent surtout les obstacles juridiques auxquels doivent faire face les procureurs et les populations pour résoudre de nombreux crimes supposés de corruption politique. Ces contributions décrivent également dans le détail comment les forces du changement sont en train d'émerger tant au niveau international que national.



« Corruption. Décadence morale. Partis politiques. Opportunisme. »

*Rac, Panamá*

Tout au long de la partie consacrée à la corruption politique, nous présentons les lauréats du prix de l'Intégrité de Transparency International pour 2003. Ils sont nombreux à démontrer, parfois au prix de leur vie, qu'il est possible de combattre le système, de relever le défi que représente la corruption politique et d'exiger qu'il soit mis un terme au préjudice qu'elle fait subir à tout le monde.

### Transparency International : la corruption politique sous les projecteurs

La corruption politique peut susciter un certain nombre de réactions. L'une d'entre elles est l'indifférence des électeurs, suivie de la désillusion du public vis-à-vis de la démocratie et de sa capacité à juguler la corruption. Elle peut aussi provoquer une autre réaction comme celle que nous essayons de décrire à Transparency International dans ce rapport : le début de l'action citoyenne, et dans certains cas, l'adoption de mesures positives dans les secteurs public et privé.

Comment la société peut-elle venir à bout de la corruption politique ? Une réponse possible qui se fonde sur une idée présentée dans le *Rapport mondial sur la corruption 2001* est de fixer des normes de probité pour le financement politique<sup>5</sup>. Cette partie introduit les Principes de Transparency International sur le financement et les faveurs en politique (voir encadré 1.2, ci-contre) qui peuvent servir de document de référence pour les décideurs politiques et les militants mais qu'il convient d'adapter au contexte national (ou local). Elles définissent un cadre normatif. Les principes de TI vont plus loin que la plupart de ceux qui existent actuellement dans la mesure où ils prévoient le rôle critique de la société civile dans le suivi de la transparence politique<sup>6</sup>.

Les dirigeants politiques, qui sont élus par le public et à qui on a conféré le pouvoir de façonner la vie publique, se doivent, par respect pour le citoyen, de définir des normes meilleures quant à l'usage qu'ils font de l'argent et à leur comportement pendant et après leur présence au pouvoir.

Transparency International poursuivra son combat contre la corruption politique et restera tout aussi déterminée dans son engagement à contribuer à une plus grande transparence dans le processus politique. Les Principes de TI sur le financement et les faveurs en politique ne représentent qu'un aspect de nos efforts de plaidoyer qui visent également les objectifs ci-après.

- **La ratification et la mise en application de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la corruption**

TI suivra la ratification et l'application de cette convention, et ce faisant, elle encouragera chaque pays signataire à adopter et à appliquer une législation nationale conforme à la convention. La convention doit être ratifiée par au moins trente pays pour qu'elle puisse entrer en vigueur.

## Encadré 1.2. Les principes de Transparency International pour le financement et les faveurs en politique

*Les principes de TI pour le financement et les faveurs en politique sont fondés sur les valeurs d'intégrité, d'équité, de transparence et de responsabilité. Ils sont nés de la nécessité de juguler l'influence de l'argent et des faveurs sur la sphère politique car cette influence mine le processus démocratique et la primauté du droit. Ces principes sont présentés dans le contexte d'un engagement de la communauté internationale à combattre la corruption qui a été exprimé dans le projet de convention des Nations unies de lutte contre la corruption et qui devait être adopté, au moment où nous écrivions, au mois de décembre 2003. Ces principes sont ancrés dans la reconnaissance mondiale des droits de l'homme telle qu'elle a été approuvée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres conventions connexes.*

### 1 Juguler le trafic d'influence et les conflits d'intérêts

Les dons accordés aux partis politiques, aux candidats et aux élus ne doivent pas constituer un moyen d'acquérir des faveurs personnelles ou politiques ou d'acheter l'accès à des hommes politiques ou à des fonctionnaires. Les partis et les candidats eux-mêmes doivent pratiquer la transparence et démontrer leur engagement à respecter des normes éthiques dans leur vie publique. Les gouvernements doivent appliquer une législation adéquate en matière de conflits d'intérêts avec notamment des lois régissant les circonstances dans lesquelles un élu peut occuper en même temps un poste dans le secteur privé ou dans une entreprise d'État.

### 2 La transparence par la divulgation et la publication

Les partis politiques, les candidats et les hommes politiques doivent déclarer leurs biens, leurs revenus et leurs dépenses auprès d'une agence indépendante. Ces informations doivent être fournies à temps, sur une base annuelle, mais surtout avant et après les élections. Elles doivent inclure la liste des donateurs et le montant de leurs dons sans oublier les contributions en nature et les prêts. La destination des dépenses doit également être précisée. Sous réserve de risques réels de sécurité encourus par les donateurs ou les bénéficiaires, ces informations doivent être rendues publiques à temps pour que le public puisse en prendre connaissance avant les élections.

Par ailleurs, les entreprises publiques doivent publier dans les rapports annuels destinés à leurs actionnaires, la liste de tous les dons offerts aux partis politiques d'un pays et il faudrait envisager la possibilité d'exiger l'autorisation des actionnaires pour ce type de dons.

### 3 Efficacité de la mise en œuvre et du suivi des mesures réglementaires

Des organismes publics de surveillance doivent surveiller efficacement le respect des lois et des mesures réglementaires. Dans cette perspective, ils doivent être dotés des ressources, des compétences, de l'indépendance et des pouvoirs d'investigation nécessaires. En collaboration avec des tribunaux indépendants, ils doivent s'assurer que les contrevenants répondent de leurs actes et sont dûment sanctionnés. Le financement des partis politiques avec des fonds d'origine illégale doit être assimilé à un crime.

### 4 Diversité des revenus et plafonnement des dépenses

Il faudrait examiner sérieusement les avantages que peuvent offrir le financement des partis et des candidats par l'État et l'encouragement de la participation des citoyens à travers des petits dons et des cotisations des membres. Il convient également de restreindre le soutien accordé par les sociétés et les sources étrangères ainsi que les dons individuels trop importants.

Afin de contrôler les demandes de financement politique, des dispositifs tels que le plafonnement des dépenses ou l'accès subventionné aux médias pourraient être mis en place.

### **5 Impartialité et intégrité dans l'accès aux médias**

Les candidats et les partis politiques doivent avoir un accès impartial aux médias. Des normes pour une couverture médiatique équilibrée et pour l'intégrité des médias doivent être établies, appliquées et entretenues. Les médias doivent jouer un rôle indépendant et essentiel tant dans les campagnes électorales que dans le processus politique plus largement. Il faudrait recourir à des instruments tels que la législation sur le conflit d'intérêts pour éviter que le contrôle politique des médias publics et privés n'entraîne de parti pris dans le traitement des sujets politiques.

### **6 La participation de la société civile**

La société civile doit prendre une part active dans la promotion d'une législation adéquate au financement politique, dans le suivi du financement politique et de son impact sur la représentation politique. Le cadre juridique réglementaire et institutionnel doit permettre aux organisations de la société civile, en concertation avec les médias indépendants, d'engager des activités de cette nature. Ce cadre doit également faciliter l'accès à l'information, donner l'occasion à la société civile d'apporter sa contribution à la législation en instance et proposer des remèdes juridiques entre autres mesures.

TI se soucie surtout de la mise en œuvre des dispositions de la convention sur le recouvrement des biens volés. Les richesses volées doivent être restituées à leurs propriétaires légitimes. Cet objectif rejoint celui de la campagne de TI sur la recherche de l'argent blanchi, qui a démarré à Nyanga au mois de mars 2001<sup>7</sup>.

Les Nations unies ne doivent pas se contenter de fixer des normes d'éradication de la corruption. Elles doivent à leur tour rester vigilantes et débusquer toutes les pratiques douteuses (comme l'achat des voix) au sein du système des Nations unies.

- **Le renforcement de la Convention de l'OCDE contre la corruption**

Il faudrait non seulement renforcer la mise en œuvre de la Convention contre la corruption, mais celle-ci a également besoin d'être amendée pour y inclure l'interdiction de la corruption des partis politiques étrangers et de leurs dirigeants (voir « La Convention de l'OCDE arrêtera-t-elle le paiement de pots-de-vin à l'étranger ? », chapitre 7, page 149).

- **L'inscription de la corruption politique au programme des bailleurs de fonds**

Les institutions financières internationales et les agences bilatérales de financement doivent davantage prendre en considération la corruption politique dans les pays auxquels elles prêtent ou donnent de l'argent et doivent mettre en place des critères sensibles d'évaluation des niveaux de corruption (voir « La gouvernance, la corruption et le compte du millénaire », chapitre 7, page 157). Les bénéficiaires de l'aide internationale ont besoin d'incitations pour améliorer leur bilan dans les

domaines de la transparence et de l'application des règles régissant le financement politique, la législation sur le conflit d'intérêts et l'octroi de l'immunité.

• **L'amélioration de la législation nationale sur le financement politique, la divulgation, le conflit d'intérêts et le renforcement des moyens de mise en œuvre des institutions**

TI assurera la promotion d'une meilleure législation et de son application tant au niveau national qu'international en espérant que la mise en place de régimes juridiques plus forts et plus complets contre la corruption politique aura un impact direct sur la réalisation de la justice. Transparency International demande à ce que les acteurs de la société civile à travers le monde aient accès à l'information et disposent d'un recours légal, afin qu'ils puissent jouer un rôle constructif dans le suivi du financement politique.

La corruption politique est un abus du système politique, de la confiance et des principes de fonctionnement d'une société démocratique. Nous espérons que ce document simplifiera le débat politique sur la corruption politique, incitera à l'action et entraînera un changement positif. Il reste encore beaucoup à faire pour arrêter la corruption politique. En s'appuyant sur son réseau de sections nationales, TI compte prendre une part active dans la construction de l'avenir.

## Notes

1. Le *Rapport mondial sur la corruption* est publié sous la direction de Robin Hodess.
2. Pendant des dizaines d'années, les intellectuels ont eu du mal à définir la corruption politique, à commencer peut-être par le texte de référence d'Arnold Heidenheimer intitulé *Political Corruption*, Holt, Rinehart & Winston, New York, 1970. Ce texte offre des définitions centrées sur les charges publiques, les intérêts publics et les marchés. La définition donnée ici est nécessaire pour fixer un cadre à ce rapport et est forcément restrictive afin de dégager un cadre de travail pour les informations qui vont suivre.
3. La corruption a toujours existé mais la vague récente de révélations a donné l'impression que la corruption augmentait. Paul Heywood (ed.), *Political Corruption*, Blackwell, Oxford, 1997.
4. Plusieurs organisations (OSCE, NDI, IFES, Electoral Reform International Services ou ERIS, et le Centre Carter) ont acquis une grande expérience dans la supervision des élections à travers le monde et travaillent souvent de concert avec des partenaires dans le pays.
5. Keith Ewing, « Corruption in party finance: The case for global standards », *Rapport mondial sur la corruption 2001*, Transparency International, Berlin, 2001.
6. Les normes actuelles mettent moins l'accent sur le suivi par le public que sur le contrôle réglementaire. Parmi les meilleurs exemples de normes figurent la recommandation (2003-04) du Comité des ministres du Conseil de l'Europe relative aux règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales, adoptée le 8 avril 2003, et les « Principes relatifs au financement politique » du centre Carter, [www.cartercenter.org/documents/1487.pdf](http://www.cartercenter.org/documents/1487.pdf)
7. Voir l'adresse Internet : [www.transparency.org/pressreleases\\_archive/2001/2001.03.13.nyanga\\_declaration.html](http://www.transparency.org/pressreleases_archive/2001/2001.03.13.nyanga_declaration.html)